



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 721-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 23 août 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 721-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 721 sur la tarification de certains biens, services et activités afin de modifier les tarifs de location de gymnases, de terrains de balle et de salles

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 août 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière